

Loire amont

les nouvelles de l'eau n° 1 - avril 2010

Le mot du Président

Le traitement des problèmes liés à l'eau nécessite une vision à l'échelle de bassins versants, c'est-à-dire de zones rassemblant les eaux qui coulent vers une même rivière et délimitées par une ligne de partage des eaux.



Le Conseil Général anime depuis 2005 une démarche permettant d'avoir cette approche sur le bassin versant Loire amont, qui s'étend des sources de la Loire en Ardèche jusqu'à Bas-en-Basset, en Haute-Loire. Ce territoire, de par son positionnement en tête de bassin versant, sa population rurale diffuse, son tissu industriel limité, son agriculture majoritairement extensive est un bassin versant avec des atouts et des forces qui pourrait prétendre à l'excellence. Mais

différents problèmes sont présents et risquent d'avoir des conséquences sur la satisfaction des usages de l'eau et la qualité des eaux.

L'outil mis en œuvre, le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.)**, a justement comme **objectif de concilier la satisfaction des différents usages de l'eau** (alimentation en eau potable, usages agricoles, industriel, touristique, production hydroélectrique...) et la **préservation des milieux aquatiques**.

Mais quelles sont les particularités de cette démarche ? À mes yeux, deux très importantes méritent d'être ici soulignées. Le S.A.G.E. est élaboré dans un **esprit de concertation** par la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) qui associe des représentants des collectivités territoriales du bassin, des représentants des usagers et des représentants des services de l'État. Par ailleurs, le S.A.G.E., **outil de planification de la politique de l'eau à l'échelon local**, comporte un volet réglementaire qui lui confère une réelle portée juridique.

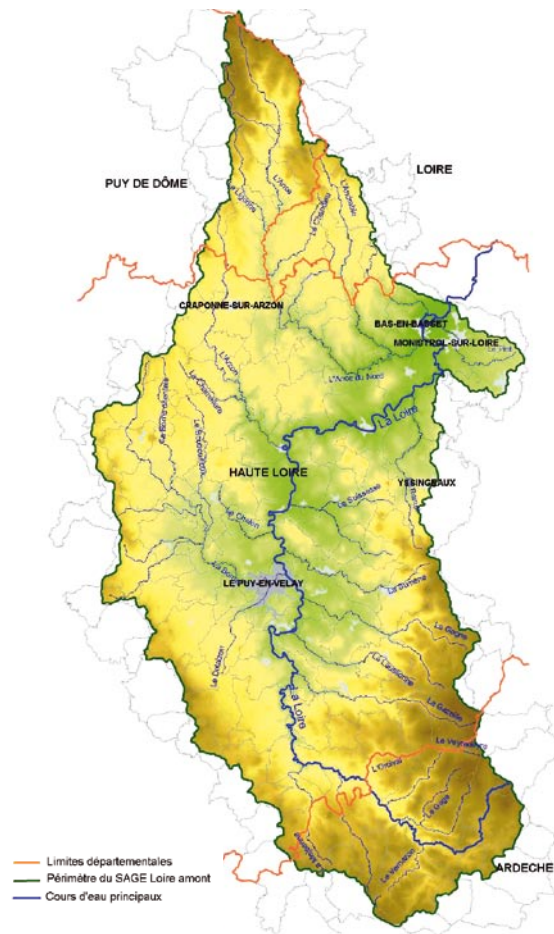
Le Conseil Général a ainsi souhaité s'impliquer fortement dans cette démarche, et vous présente aujourd'hui son état d'avancement.

En tant que Président de la Commission Locale de l'eau, je vous invite à nous rejoindre dans une démarche que je souhaite la plus novatrice et concertée possible.

Michel Joubert
Président de la Commission Locale de l'Eau

UN TERRITOIRE COHÉRENT, LE BASSIN VERSANT

C'est à l'échelle d'un bassin versant que sont conduites les réflexions sur le thème de l'eau. Il s'agit de la zone qui reçoit les eaux alimentant un cours d'eau.



LE SITE DU SAGE SUR L'ODE ET SUR GESTEAU

Retrouvez l'ensemble des documents du S.A.G.E. Loire amont sur le site de l'observatoire départemental de l'eau du Conseil Général de Haute-Loire www.ode43.fr à la rubrique « gestion intégrée » et sur le site www.gesteau.eaufrance.fr.

- 1 Un territoire cohérent, le bassin versant ~ 2 Les acteurs du SAGE Loire amont
- 2 L'avancement du SAGE ~ 3 Nouvelles des actions en cours sur le territoire
- 3 Quid des différentes démarches liées à l'eau ~ 4 Les acteurs de l'eau proposent
- 4 La concertation, une approche novatrice ~ 4 Abonnement ~ 4 Contact

SAGE
Loire amont

L'avancement du SAGE

QU'EST-CE QU'UN SAGE ?

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) ont été créés par la loi sur l'eau de 1992 afin de concilier les différents usages de l'eau (alimentation en eau potable, industrie, agriculture, production hydroélectrique, loisirs...) et la préservation des milieux aquatiques. Ils fixent pour cela des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Il s'agit de documents de planification élaborés de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent, le bassin versant.

Le S.A.G.E. définit un cadre réglementaire pour la gestion de l'eau opposable à l'Administration et aux tiers et un cadre opérationnel au travers duquel des préconisations d'actions sont émises.

LES ACTEURS DU SAGE LOIRE AMONT

- La Commission Locale de l'eau est au cœur du dispositif en terme de définition de la politique de l'eau sur notre bassin versant. Elle est composée de représentants des collectivités territoriales du bassin, des usagers et des services de l'État. Elle a en charge l'élaboration du S.A.G.E..
- Des groupes de travail thématiques ont été constitués, avec plusieurs objectifs : permettre une meilleure vision et une meilleure appropriation locale, élargir la participation aux réflexions sur certains thèmes précis, informer et recueillir les avis et suggestions des usagers et riverains. Ils préparent les décisions de la C.L.E..
- Enfin, le grand public, c'est-à-dire l'ensemble des habitants, est associé à la démarche S.A.G.E..



Rejoignez les acteurs du SAGE

Vous êtes intéressés pour rejoindre la dynamique de construction de la politique de l'eau du bassin versant Loire amont ? Contacter Valérie BADIOU, l'animatrice du S.A.G.E. Loire amont.

Plusieurs thématiques au cœur des réflexions des acteurs de l'eau

Plusieurs thématiques principales sur lesquelles il paraît indispensable de travailler pour améliorer la gestion de l'eau du territoire ont été identifiées :

- le débit des cours d'eau n'est pas naturel. Il est influencé par de nombreux prélèvements, majoritairement pour l'alimentation en eau potable, et par la présence de nombreux seuils aux usages variés. On rappellera notamment la présence d'un important aménagement hydroélectrique, le complexe de Montpezat, structurant de par son intérêt stratégique pour la production énergétique, qui influence l'axe Loire. Diverses modifications de l'occupation du sol, en particulier la disparition des milieux humides tels que les marais impactent également l'hydrologie des cours d'eau. Ces influences conjuguées à des débits naturellement faibles en été sur certains secteurs peuvent être dommageables au cours d'eau lui-même et à la vie aquatique et nuire aux usages présents en cas de manque d'eau ou de détérioration de la qualité ;
- la qualité des cours d'eau n'est pas satisfaisante même si l'état général de nos rivières tendrait à laisser penser le contraire ;
- les milieux aquatiques sont localement dégradés (dégradation des zones humides, nombreux seuils...);
- le risque inondation est largement avéré, avec la présence d'enjeux humains et économiques dans les zones sensibles. À titre d'illustration, pour une crue centennale, 866 habitations seraient touchées, 102 entreprises, 41 établissements publics et 11 équipements touristiques.



Les membres de la C.L.E. ont aussi insisté sur la nécessité de :

- satisfaire sur le long terme aux différents usages de l'eau d'un point de vue quantitatif tout en conciliant la protection des milieux aquatiques ;
- prendre conscience de notre responsabilité par rapport aux territoires liés au nôtre et notamment l'aval du territoire du S.A.G.E. ;
- prendre en compte les orientations de la politique énergétique et du contexte de réchauffement climatique.

Vers la définition d'une stratégie partagée

La réflexion est aujourd'hui engagée pour résoudre ces différentes problématiques, en intégrant les objectifs fixés par l'Europe par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Sur la base des nouvelles connaissances nécessaires pour certaines thématiques et des évolutions attendues, notamment socio-économiques, du territoire qui seront définies d'ici mi-2010 (plusieurs études viennent d'être lancées dans cet objectif), les membres de la Commission Locale de l'Eau valideront des objectifs communs et détermineront les moyens de les atteindre pour bâtir ensemble une stratégie d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin Loire amont.

Nouvelles des actions en cours sur le territoire

Lancement d'études pour l'amélioration des connaissances en 2009



Le diagnostic socio-économique et le scénario tendanciel (évolution du territoire sans la mise en œuvre du S.A.G.E.) sont en cours de construction. Ils permettront de relier les dynamiques territoriales avec les enjeux de gestion de l'eau à l'échelle du territoire Loire amont.

Un protocole de recueil de données permettant de finaliser le diagnostic global du fonctionnement de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat est en cours de définition et devrait être opérationnel en 2010.

Un bilan de l'eau disponible et de son utilisation, aujourd'hui et dans le futur, est en cours. Cet outil sera une base de réflexions pour anticiper les situations de crise en cas de manque d'eau.

L'année 2010 verra la construction d'une méthodologie de recensement, de caractérisation et d'élaboration de préconisations concernant les zones humides. Le recensement aura la particularité d'être conduit à l'échelle des communes par un jury composé d'acteurs de l'eau et de la gestion de l'espace et d'habitants. Il sera testé en 2010 sur trois communes.

La Direction Départementale de l'Eau et de l'Agriculture de Haute-Loire a contribué au recensement des obstacles entravant la libre circulation piscicole et le transport des sédiments sur le territoire Loire amont. Ce travail a concerné, en 2009, 180 km de cours d'eau et s'achèvera en 2010.



Des actions partenariales avec les étudiants

Depuis 2009, diverses actions partenariales sont conduites avec l'ISVT de Vals Près le Puy. En 2010, le niveau de sensibilisation du public à la question des phosphates et à leur utilisation dans notre vie quotidienne sera appréhendé.



Des mesures sur le terrain

Un réseau spécifique au territoire Loire amont de suivi de la qualité des cours d'eau sera mis en œuvre une année sur trois à raison de 6 passages par an (premier passage prévu en 2010).

QUID DES DIFFÉRENTES DÉMARCHES LIÉES À L'EAU

Sur le territoire Loire amont, plusieurs outils en lien avec l'eau sont en place ou en projet : le S.A.G.E., des contrats territoriaux animés par le SICALA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents) sur la Borne et la Suisse, Natura 2000 sur les gorges de la Loire et de l'Arzon, les rivières à moules perlières, les rivières à écrevisses à pattes blanches... Il est parfois difficile de s'y retrouver et de comprendre la cohérence entre ces différentes initiatives.

UNE MULTITUDE D'OUTILS

- La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) prise en 2000 est une directive européenne qui établit un cadre pour une politique globale communautaire dans le domaine de l'eau. Transposée en droit français en 2004, elle est appliquée en France à travers les S.D.A.G.E., Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, qui viennent d'être révisés pour prendre en compte les exigences de cette directive.
- Le S.A.G.E., déclinaison locale des S.D.A.G.E., est un outil particulièrement recommandé quand des conflits liés aux usages de l'eau bloquent toutes possibilités de gestion cohérente et durable. C'est un outil privilégié de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau.

- Les Contrats, Territoriaux ou de Rivière sont des outils par lesquels des financeurs et un ou plusieurs maîtres d'ouvrage s'engagent ensemble dans un programme pluriannuel pluri-thématique pour répondre aux différentes problématiques identifiées sur un bassin versant : dégradation des berges du cours d'eau, présence de seuils infranchissables pour les poissons migrateurs, dégradation de la qualité des cours d'eau...

- Natura 2000 est un réseau de sites naturels remarquables à l'échelle européenne (habitats d'espèces et habitats naturels). Chaque État est chargé de mettre en œuvre les outils de protection contractuels pour la préservation, la création et l'entretien d'habitats d'oiseaux sauvages menacés, la préservation de la biodiversité en maintenant ou en restaurant les habitats naturels de la faune et de la flore.

QUELLE COHÉRENCE ET ARTICULATION ENTRE CES DIFFÉRENTS OUTILS ?

D'un point de vue géographique

- Un S.A.G.E. peut englober plusieurs Contrats, les deux outils étant mis en place à l'échelle d'un bassin versant.
- les périmètres Natura 2000 obéissent généralement à une logique différente de celle des bassins versants, puisqu'il s'agit d'un réseau de préservation d'habitats naturels et/ou d'espèces remarquables.

D'un point de vue chronologique

L'élaboration des différents outils est indépendante. On retrouve néanmoins souvent le cas de figure où le S.A.G.E. préconise la mise en place de contrats territoriaux.

D'un point de vue juridique

- Les opérations conduites et les décisions prises dans le cadre des contrats territoriaux et démarches Natura 2000 doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le S.A.G.E.
- La gestion de l'eau est intimement liée à l'aménagement du territoire : le législateur a prévu des règles de compatibilité entre le S.A.G.E. et les documents d'urbanisme élaborés à l'échelle des communes (Plans Locaux d'Urbanisme), des communautés d'agglomération ou des pays (Schémas de Cohérence Territoriale).

Les acteurs de l'eau vous proposent

Rubrique destinée aux personnes qui participent à l'élaboration du SAGE, sur leurs perceptions des phases déroulées, leurs besoins et propositions pour la suite du processus et leur vision de ce qui paraît essentiel.

Rédigé par SOS Loire Vivante

SAGE Loire amont : la responsabilité particulière de l'amont oblige à l'excellence

La Loire amont, située en tête de bassin, a une responsabilité particulière en matière de qualité et de quantité d'eau. L'eau que nous consommons, les sédiments piégés dans nos ouvrages (seuils et barrages) manquent en aval, nos pollutions se propagent jusqu'à l'estuaire.

60 kilomètres après les sources, certains polluants, comme le phosphore, dépassent les normes requises et d'autres flirtent avec les limites autorisées. Comment nos corivulaires ligériens pourront-ils à leur tour respecter les normes si déjà les eaux qu'ils reçoivent sont à la limite ? Les altiligériens ont donc une grande responsabilité, celle de préserver une très bonne qualité des eaux par solidarité avec les habitants de la Loire situés en aval.



Dans le cadre du SAGE Loire amont, nous devons donc avoir un objectif ambitieux d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Ce SAGE doit également répondre à la problématique du complexe de Montpezat. Les barrages de La Palisse, du Gage, de la Veyradère et le Lac d'Issarlès alimentent ce complexe avec les eaux venant du bassin de la Loire (moyenne sur un an de 7 m³/s). Il nous semblerait intéressant de réfléchir à un compromis, entre la production d'électricité et la préservation de l'environnement, bien avant même la fin de la concession en 2029. Une meilleure gestion des débits en aval de l'ouvrage et un débit réservé écologiquement plus favorable devront être mis en œuvre pour assurer la conservation des milieux aquatiques, tout en assurant une production électrique adaptée.

LA CONCERTATION : UNE APPROCHE NOVATRICE

- **Des espaces de dialogue diversifiés**
Des spécialistes du dialogue territorial accompagnent le Conseil Général pour la conduite de l'élaboration du SAGE Loire amont.
Le dialogue territorial est une expression qui qualifie les pratiques de concertation et de médiation environnementale attachées à la résolution de conflits, à l'élaboration d'accords ou à la mise en place de processus de participation portant sur la gestion du territoire et sur l'environnement.
Des espaces de dialogue ont ainsi été instaurés à différents niveaux : Commission Locale de l'Eau, groupes de travail, réunions publiques sur le territoire du SAGE Loire amont.
- **Une forte complémentarité entre approche scientifique et savoirs locaux**
Il a également été fait le choix de ne pas baser les réflexions pour la construction de la politique de l'eau du territoire Loire amont seulement sur une appréciation technique et scientifique. La valorisation des savoirs locaux, la mémoire de la population, son vécu sur le thème de l'eau font partie intégrante de la démarche.

SAGE
Loire amont


CONSEIL GÉNÉRAL
Haute-Loire

CONTACT

- Michel Joubert, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loire amont
- Valérie Badiou, Animatrice du SAGE Loire amont

1 place Monseigneur de Galard
BP 310 - 43011 Le Puy-en-Velay Cedex
tél. : 04 71 07 43 50 - fax : 04 71 07 43 52 - email : valerie.badiou@cg43.fr

Abonnez-vous gratuitement aux nouvelles de l'eau sur la Loire amont

Après une diffusion de la première édition des nouvelles de l'eau sur la Loire amont, et par souci d'économie de papier, les prochains numéros seront envoyés aux personnes en faisant la demande. Pour cela, il suffit de vous abonner gratuitement en renvoyant les informations ci-dessous par courrier ou par mail (valerie.badiou@cg43.fr) à l'animatrice du SAGE Loire amont (cf. coordonnées ci-dessus) :

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Mél

Maîtrise d'ouvrage du journal :
Conseil Général de Haute-Loire
Création / mise en page :
crescend'O 04 72 73 05 92
Imprimé en 61 300 exemplaires
sur papier 100 % recyclé - avril 2010
Crédits photos : L. Beyeler, V. Badiou,
Conseil Général de Haute-Loire
Crédit cartographique :
IGN BD CARTHAGE® ET CARTO
Cette lettre a été réalisée
avec le concours financier de :

